



Traité Zevahim

Michna 1 - Chapitre 5

אֵיזהו מָקוֹם שֶׁל זְבַחִים?
קָדְשֵׁי קָדְשִׁים, שְׁחִיטָתָן בָּצְפּוֹן.
פָר וּשְׂעִיר שֶׁל יוֹם הַכְפּוּרִים,
שְׁחִיטָתָן בָּצְפּוֹן,
וּקְבּוֹל דָמָן בְּכָלִי שְׁרָת בָּצְפּוֹן,
וְדָמָן טָעוֹן בְּזִיה
עַל בֵּין הַבָּדִים
וְעַל הַפְּרָכֶת
וְעַל מִזְבֵּחַ הַזָּבֵב.
מִתְנָה אֲחַת מֵהֶן מַעֲכָבָת.
שִׁירֵי הַדָּם בְּזִיה שׁוֹפֵךְ עַל יְסוֹד מִעָרְבֵי שֶׁל מִזְבֵּחַ הַחִיצֹן.
אֵם לֹא נָתַן, לֹא עַכְבָּ.

Quel est le lieu[de l'égorgement et de la consommation]des offrandes ?[Le principe est que pour]les offrandes les plus sacrées, leur égorgement[se fait]au nord[de la cour du Temple. En particulier, pour]le taureau et le bouc de Yom Kippour, leur égorgement[se fait]au nord et la collecte de leur sang dans un récipient de service[se fait]au nord. Leur sang doit être aspergé entre les barres[de l'Arche dans le Saint des Saints], sur le rideau[séparant le Sanctuaire et le Saint des Saints], et sur l'autel d'or.[En ce qui concerne toutes ces aspersions, le fait de ne pas effectuer ne serait-ce qu'une]seule aspersion de leur[sang]disqualifie[l'offrande. Quant au]reste du sang[qui reste après ces aspersions, le Kohen le]verse sur le socle ouest de l'autel extérieur. Mais s'il ne[le dépose pas sur le socle ouest, cela]ne disqualifie pas[l'offrande].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.